

Rapport des Archives du Québec, 1961-1964. Tome 42. Ministère des Affaires culturelles, Québec. Imprimeur de Sa Majesté la Reine, 1965. 152 p. Index.

Marc La Terreur

Volume 20, numéro 1, juin 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302548ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302548ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

La Terreur, M. (1966). Compte rendu de [*Rapport des Archives du Québec, 1961-1964. Tome 42. Ministère des Affaires culturelles, Québec. Imprimeur de Sa Majesté la Reine, 1965. 152 p. Index.*] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 20(1), 113–116. <https://doi.org/10.7202/302548ar>

Rapport des Archives du Québec, 1961-1964. Tome 42. Ministère des Affaires culturelles, Québec. Imprimeur de Sa Majesté la Reine, 1965. 152 p. Index.

Je dois avouer que la publication du *Rapport des Archives du Québec, 1961-1964* me laisse songeur. Depuis un certain nombre d'années, je vis en dehors de "la belle province", mais les changements qui s'y opèrent sont loin de me laisser froid et

j'y applaudis de grand cœur. L'arrivée sur ma table de travail de ce *Rapport* me comblait donc d'une joie anticipée: n'allais-je pas y retrouver un souffle de ce renouveau dans un domaine qui m'intéresse pour ainsi dire professionnellement ?

Tout d'abord, le titre est différent. Nous n'avons plus affaire au vétuste *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, appellation qui détonnerait dans l'Etat du Québec. Non. Nous sommes en présence du *Rapport des Archives du Québec*. Au lieu donc du RAPQ, nous avons le RAQ, qu'il ne faudrait quand même pas confondre avec le sigle de la Régie des Alcools du Québec. Malheureusement, là s'arrête la nouveauté, car le *Rapport* lui-même marche allègrement dans les sentiers du conformisme.

Il est composé de deux travaux bien distincts: l'analyse de la correspondance de Mgr Bourget pour l'année 1845 et la description des documents conservés aux Archives du Séminaire des Trois-Rivières. Le R. P. Léon Pouliot, s.j., a effectué le premier travail et M. Yvon Thériault le second. Sauf erreur, ni l'un ni l'autre n'est à l'emploi des Archives du Québec. C'est donc qu'ils ont été engagés par le Ministère des Affaires Culturelles pour accomplir cette tâche. Comment se fait-il que l'on ait réorganisé les Archives du Québec, qu'on y ait ajouté du personnel compétent (et je sais ce dont je parle), et qu'on soit ensuite allé faire effectuer la besogne à l'extérieur ? Parce que le Père Pouliot et M. Thériault sont des archivistes chevronnés ? Permettez-moi d'en douter.

Le Père Pouliot est un bon historien, spécialiste de l'histoire de Mgr Bourget. Mais il n'est pas un archiviste de profession. Dans le travail qui retient ici notre attention, il énumère chaque lettre écrite par l'évêque de Montréal durant l'année 1845; il donne le nom du destinataire de la lettre et un résumé de celle-ci. J'admets que les choses se sont toujours faites ainsi au pays du Québec. Mais un résumé est forcément subjectif et n'importe qui peut se tromper en condensant un document. Ce que l'historien désire, c'est savoir que Mgr Bourget a écrit un nombre *x* de lettres à Mgr Gaulin ou à telle autre personne, en 1845, sur tel, tel ou tel sujet. L'historien, alors, sait que ces lettres existent, il sait où les retrouver, il les consulte et en extrait ce dont il a besoin. La méthode actuelle — et ce n'est aucunement un reproche que je fais au Père Pouliot — a le désavantage d'éloigner l'historien du document. A mon avis, c'est ici le système qui est en défaut et ce *Rapport* ne fait rien pour le corriger. Je n'y vois qu'une explication: les Archives de l'Archevêché de

Montréal ne seraient pas ouvertes aux chercheurs et le travail du Père Pouliot serait la seule façon de donner aux historiens un aperçu du fonds Mgr Bourget. Dans cette optique, reconnaissons donc le mérite relatif de cette présentation.

Quant à M. Yvon Thériault, le cas est différent. Rarement ai-je vu un individu animé de bonnes intentions arriver à si piètre résultat. Son but est de nous dire ce que renferment les Archives du Séminaire des Trois-Rivières. Pourquoi les Archives du Québec publient-elles le Rapport de M. Thériault ? Pour que les historiens sachent ce que recèlent les archives trifluviennes et aillent aux sources consulter les documents qui peuvent les intéresser. Le type, maintenant, qui veut faire une étude démographique de la région des Trois-Rivières et qui possède l'insigne honneur d'apprendre qu'au Séminaire de l'endroit l'on conserve "9 chemises et recensement [sic] par Dollard Dubé de 1634 à 1936, classés par année, notes et découpures" (p. 105), est bien avancé et il peut même se demander si ce n'est pas Dubé qui, pendant trois siècles, aurait fait ces dénombrements. S'il apprend ensuite que l'on a, au même endroit, des "notes sur les concessions sur [sic] la région des Trois-Rivières, Beauport, etc." (p. 107), il peut faire ses malles et apporter une cargaison de fiches: il trouvera aux Archives du Séminaire des Trois-Rivières une inépuisable mine de renseignements.

Si, par hasard, son intérêt se porte sur l'ensemble de l'histoire du Canada, il aura des précisions à satiété. Sous le titre "Canada", on mentionne: Anseau, Benjamin; Cartier, Sir Georges-Etienne; Knowles, Charles Bolton, etc. Mais — grand Dieu ! — à quoi cela nous avance-t-il ? Nous n'avons aucune idée du contenu des Archives du Séminaire des Trois-Rivières et c'est ce que devrait nous fournir le *Rapport des Archives du Québec* qui se donne la peine d'ne publier l'inventaire. La présentation, telle que faite ici, est du gaspillage d'encre et de papier.

Malheureusement, le travail de M. Thériault — en plus d'être à peu près inutile pour l'historien — fourmille d'erreurs. On ne dit pas "découpage" mais "coupure" de journal; on écrit aux 17^e, 18^e et 19^e siècles et non *au*, comme il le fait page 107. Il faut parler de Jules-Paul Tardivel et non de Paul Tardivel (p. 128); le règlement 17 n'est pas de 1910 mais de 1912 (p. 129); lorsque l'on parle de la collection du *Nationaliste*, on ne mentionne pas 1907-1910, mais 1904-1922. Ces erreurs ne sont pas pardonnables dans un Rapport d'archives. On parle de Papiers J. B. Barthe. N'est-ce pas plutôt de J. G. Barthe qu'il s'agit ? Le Père Pouliot n'est pas non plus exempt d'incorrections. Il

écrit "allerter" (p. 36) et "dote" (p. 35) : mais au moins, lui, il a l'excuse de faire couleur locale et de modeler son style et son orthographe sur ceux de Mgr Bourget.

On a parlé d'une réorganisation des Archives du Québec. Ce *Rapport* donne clairement à comprendre que le renouveau ne se situe pas au niveau des compilations ou des publications. Je sais pertinemment que le personnel a été augmenté, que la procédure d'acquisition de documents devient systématique, que les documents sont rendus plus accessibles aux chercheurs. Admettons que ce premier pas était nécessaire mais, à mon humble avis, le présent *Rapport* ne rend pas justice au personnel des Archives et au travail qu'il s'est imposé depuis quelques années.

On laisse M. Thériault faire l'abréviation du mot "Monseigneur" d'une façon erronée, alors que le Père Pouliot le fait correctement. N'a-t-on pas relu les épreuves du *Rapport* ? Charles-Nectaire, page 66, devient Charles Nectoire dans l'index ; l'on confond deux abbés Giroux, d'un prénommé Antoine-Olivier, et l'autre Joseph-Olivier (p. 57) ; un abbé F. L. Parant, p. 30, devient Parent dans l'index. Ceci dénote un manque de contrôle et de révision à un quelconque endroit.

Pour ma part, je verrais, dans l'avenir, une distinction bien nette entre le rapport administratif de l'Archiviste qui nous donnerait une description complète des dernières acquisitions, etc., et qui ne se contenterait pas de mentionner, par exemple, que la famille Garneau vient de donner les papiers de Sir George Garneau, "3 pieds courants" aux Archives du Québec. Ensuite, que l'on établisse un programme spécial de publications d'inventaires ou de documents, selon des normes précises, et que l'on fasse effectuer ce travail par des spécialistes et non par des amateurs incompetents dans le genre Yvon Thériault.

Ces quelques observations — naïves peut-être, mais formulées dans le meilleur esprit du monde — voudraient susciter la réflexion dans les milieux où il importe. A une époque où le Québec sort des sentiers battus, il est déplorable de voir le Ministère des Affaires Culturelles publier un *Rapport* aussi pauvre de fond et de forme, qui n'est pas à la hauteur des publications précédentes des Archives. Le plus renversant demeure encore que ceci s'opère sous la compétence administrative d'un sous-ministre grand écrivain, grand historien et même, si je ne m'abuse, jadis employé de ces mêmes Archives du Québec.

MARC LA TERREUR